



Convention d'études de
raccordement

Conditions Particulières

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 20522 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr
Capital de 17 579 086 euros • RCS Pau 095 580 841

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	3
2.	DOCUMENTS CONTRACTUELS	3
3.	DESCRIPTION DE LA PRESTATION	3
4.	DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE DE LA CONVENTION	4
5.	PRIX	4
6.	INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS	4
6.1	Auprès de TERÉGA.....	4
6.2	Auprès du Client	4
7.	ANNEXES	5
7.1	Dossier Technique du Client – type	5
7.2	Description des Prestations et des Livrables.....	5

ARTICLE 1. PREAMBULE

TERÉGA dispose sur le territoire français d'un réseau de canalisations de transport de gaz naturel.

Le Client a pour Projet de raccorder son installation au réseau de TERÉGA mais souhaite en étudier au préalable les conditions techniques et financières.

L'Etude a pour objectif d'acquérir une réelle connaissance des modalités de réalisation du Projet et par conséquent une bonne maîtrise des risques qui y sont inhérents.

Le Client souhaite confier la réalisation de l'Etude à TERÉGA qui, en tant que gestionnaire d'un réseau de transport de gaz dans le Sud-Ouest de la France et d'un site de stockage, dispose d'une forte expertise en la matière.

C'est pourquoi les Parties sont convenues de définir les termes et les conditions de réalisation de l'Etude à travers la présente Convention qui constitue l'intégralité des engagements passés entre les Parties et annule et remplace tous les échanges, engagements et accords antérieurs relatifs à l'Etude.

Les termes dont la première lettre est en Majuscule, sont définis à l'article « Définitions » des Conditions Générales de la Convention.

Au regard de ce qui précède, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat, tel que défini à l'article 1 des Conditions Générales publiées sur le site www.Teréga.fr, est constitué des documents énoncés ci-après par ordre de primauté :

- Les présentes Conditions Particulières et leurs annexes ;
- Les Conditions Générales.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Par la présente Convention, le Client confie à TERÉGA la réalisation de l'Etude.

Dans le cadre de cette mission, TERÉGA s'engage à réaliser les Prestations et à transmettre les Livrables en contrepartie du paiement du prix défini à l'article 5 des Conditions Particulières.

Avant d'initier toute Prestation, TERÉGA doit valider les Données de base, notamment celles contenues dans le dossier d'expression de besoin du Client en Annexe des Conditions Particulières.

Le contenu des Prestations, la nature des Livrables objets de la Convention et les délais d'exécutions sont décrits en Annexe 2 des présentes Conditions Particulières.

ARTICLE 4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La Convention prend effet à compter du **XX/XX/XX** et durera, sauf résiliation anticipée conforme aux dispositions de l'article 12 des Conditions Générales, jusqu'à la complète exécution de la dernière obligation pesant sur l'une ou l'autre Partie au titre de la Convention.

ARTICLE 5. PRIX

Le prix dû par le Client au titre de la Convention est :

Montant

L'échéancier de paiement est le suivant :

- **30 % du prix à la signature de la Convention**
- **Le solde à la remise du dernier livrable**
- **XXX**

ARTICLE 6. INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS

6.1auprès de TERÉGA

➔ *Adresse postale*

TERÉGA
40 avenue de l'Europe
CS20522
64010 Pau cedex

➔ *Contact Commercial*

Jacques de La Torre – 05 59 13 36 23
Jacques.de-la-torre@Terega.fr

➔ *Contact Technique*

xxxxx XXXXXXXX- 00 33 (0)5 59 13 xx xx
Email : xxxxxxxx@Terega.fr

6.2auprès du Client

➔ *Contact Commercial*

XXXXXXXX

➔ *Contact Facturation*

XXXXXXXX

→ *Contact Opérationnel*

XXXXXXXX

ARTICLE 7. ANNEXES

7.1 Dossier d'Expression de Besoins du Client – type

7.2 Description des Prestations et des Livrables

Fait à XXXXXXX le XX/XX/XX, en deux exemplaires originaux dont un pour chaque Partie.

Pour TERÉGA

Pour le Client